

Date de dépôt: 6 mars 2007

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre la suppression du stationnement dans notre quartier et à Genève

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1610, déposée en date du 25 janvier 2007, a été étudiée par la Commission des pétitions lors de sa séance du 19 février 2007.

L'audition des pétitionnaires ainsi que les débats ont été présidés par M^{me} Emilie Flamand.

M. Christophe Vuilleumier a rédigé le procès-verbal de cette séance; nous le remercions pour ses notes de qualité.

La présidente accueille les représentants des pétitionnaires, M^{me} Broccard, M. Lavergnat et M. Pilard.

M. Lavergnat rappelle qu'une pétition émanant du même quartier avait déjà été présentée en mars 2006 (P 1566) et déposée en date du 8 mai 2006 sur le bureau de Grand Conseil. Ce dépôt a été très fortement regretté par les pétitionnaires qui se sont à nouveau mobilisés pour cette nouvelle pétition (P 1610) et demandent le maintien voire l'augmentation des places de parc dans leur quartier. Les pétitionnaires souhaitent le renvoi de leur pétition devant la Commission des transports du Grand Conseil.

Le quartier concerné est celui du périmètre Saint-Jean - Les Délices. La Ville de Genève a adopté un projet de zone 30 km/h qui n'est pas du tout accepté par les pétitionnaires pour les raisons suivantes :

- lors de leur construction, aucun immeuble de cette zone n'avait l'obligation de construction de parkings pour ses habitants;
- l'Office cantonal de la mobilité a déjà fait supprimer des places de parc par simples changement de traçages sur la route, cela sans consultation aucune des habitants de cette zone;
- ce projet ainsi que ses retombées – diminution des places de parc – ne respectent pas la loi fédérale qui demande maintenant, en cas de zone 30, une garantie de choix du moyen de transport de chacun;
- le projet choisi ne correspond pas à l'étude qui avait été faite au sujet de l'implantation de cette zone 30 km/h à l'époque.

L'association « Intérêts des Délices » a tenté, en vain, d'entrer en contact avec les différents services concernés afin de négocier leur point de vue.

La demande des pétitionnaires est de stopper le projet zone 30 tel qu'il est préconisé, de ne plus supprimer de places de parc mais plutôt d'en rajouter dans le quartier, d'arrêter la politique antivoiture dans le quartier et à Genève. L'association désire être écoutée et être considérée comme partenaire par les différentes instances.

M. Pilar expose ensuite une série de données plus techniques. Le rapport Trafirec, étudiant l'impact de cette zone 30km/h a été accepté en octobre 2002 par l'OTC, mais les éléments le constituant n'ont pas été retenus dans le projet choisi :

- la rue des Délices n'a pas été incluse dans les rues pouvant être limitées à 30 km/h alors que l'étude parle de pondération nécessaire de la vitesse dans cette rue;
- l'implantation d'arbres n'est envisagée à aucun moment, contrairement au projet définitif, ce qui occasionne une suppression supplémentaire de places de parc;
- la pollution atmosphérique et auditive occasionnée par les bus TPG fonctionnant au diesel et dégageant un bruit important n'a pas non plus été tenue en compte;
- les places de parc supprimées ne sont pas compensées.

M. Pilar mentionne alors que la volonté des habitants est d'augmenter le nombre de places et non de le restreindre, mais également d'inclure la rue des Délices dans la zone 30 km/h ainsi que de faire fonctionner des bus électriques.

Plusieurs questions touchent la délimitation des compétences entre la commune et le canton dans un tel projet. Dans ce périmètre précis la Ville de Genève est compétente; c'est vers elle que les pétitionnaires devraient se tourner. C'est d'ailleurs pour cette même raison que la très semblable pétition 1566 avait été déposée sur le bureau du Grand Conseil en mai 2006.

Malgré le fait que les pétitionnaires estiment avoir des éléments supplémentaires à ceux exposés lors de la première pétition, grâce entre autres à une aide et un apport d'informations du TCS, ils n'ont pas obtenu d'être réentendus devant la Commission des pétitions de la Ville de Genève. Au moment de nos travaux cette pétition 1610 n'avait pas encore été déposée à la Ville de Genève.

Au travers d'autres questions, les commissaires cherchent à savoir pourquoi la pétition ne parle que du problème des places de parc, alors que dans l'exposé oral les pétitionnaires parlent également de la modération à 30 km/h de la rue des Délices. Il est répondu que la problématique du parking est globalement très importante et c'est pour cette raison que la pétition se limite à la question du parking.

Après les remerciements de la présidente, les pétitionnaires quittent la séance.

Plusieurs commissaires sont d'avis que ce problème touche la Ville de Genève et ses services, même si un commissaire relève le manque de communication et de disponibilité des services contactés par ces habitants de Saint-Jean-Délices.

Un commissaire relève la régularité de dépôts de pétitions émanant de quartiers différents de la ville et demande comment traiter cela autrement que par un renvoi dans la commune. Il lui est répondu que les citoyens de la ville ont accepté le principe des zones 30 km/h et que faute de pouvoir effectuer une mise en zone 30km/h totale du territoire, c'est un quartier après l'autre qui est touché et qui réagit. Concernant les places de parc, lorsque celles-ci sont réduites à un endroit, elles sont compensées par la création de places à un autre endroit, mais cet équilibre est réalisé au niveau de l'ensemble de la ville et non à l'échelle d'un quartier.

Une autre personne fait remarquer que le texte de cette pétition parle uniquement du parking, alors que M. Pilar, dans son exposé des motifs, parlait de l'importance d'une zone 30 km/h à la rue des Délices et des bus électriques. Malheureusement, c'est le texte de la pétition qui fait foi.

Il y a discussion entre dépôt ou classement de cette pétition. Une personne se dit choquée du procédé des pétitionnaires qui reviennent avec une seconde pétition quasi semblable à celle précédemment posée. Une autre personne

constate que le dépôt de la précédente pétition n'avait pas été choisi dans la précipitation, il y avait eu plusieurs auditions de la commission sur le sujet.

La présidente passe alors au vote du classement de la pétition 1610 avec un courrier adressé aux pétitionnaires leur indiquant qu'il leur faut envoyer leur pétition à la Ville de Genève :

En faveur du classement :

Oui : 11 (2 S, 2 Ve, 1 MCG, 3 L, 2 PDC, 1 R)

Non : 1 (UDC)

La commission des pétitions vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre sa décision.

Pétition (1610)

contre la suppression du stationnement dans notre quartier et à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au nom des 127 membres de notre association et des 1202 signataires de notre précédente pétition 1566, déposée le 15 mars 2006, nous avons l'honneur de vous remettre cette nouvelle pétition pour les raisons suivantes :

La pétition 1566 précédente demandait aux autorités compétentes de bien vouloir :

- Empêcher la réalisation du projet d'aménagement dans notre quartier tel qu'il est prévu.
- Prendre les mesures nécessaires pour éviter une diminution des places de stationnement dans notre quartier.
- Stopper cette politique anti voiture qui ne vise qu'à punir les détenteurs de voitures qui n'ont ni les moyens ou la possibilité d'avoir un parking privé.
- Mettre fin à la suppression constante des places de stationnement à Genève.

Dans le cadre de cette nouvelle pétition, nous demandons également de :

- Empêcher les suppressions de parcage par l'OCM sur simple modification du traçage sans permettre à la population de pouvoir contester ces suppressions puisque ce procédé ne nécessite pas de publication dans la Feuille d'avis officielle.
- Que notre association soit valablement consultée dans le cadre des projets envisagés dans notre quartier.

Le 1^{er} décembre 2006, sous recommandation de la Commission des pétitions, le Grand Conseil a voté le dépôt de la pétition 1566-A sur le bureau du Grand Conseil à titre d'information.

Or, nous aurions préféré que notre pétition 1566-A soit renvoyée au Conseil d'Etat afin que notre association puisse entrer en négociation avec les services de l'Etat pour nous permettre d'essayer de faire modifier le projet de zone 30 dans le quartier des Délices de manière à réduire du mieux que possible le nombre de places de stationnement supprimées dans le cadre du projet officiel.

Dans le rapport P 1566-A de la Commission des pétitions, nous avons constaté que plusieurs commissaires avaient tenu des déclarations totalement erronées.

En effet, certains commissaires ont relevé à tort que c'est la Ville de Genève qui était compétente pour octroyer des autorisations relatives à la construction et gestion des places de stationnement alors même que c'est l'Etat qui jouit de cette responsabilité.

D'autres commissaires ont en revanche admis que notre pétition 1566-A, qui on le rappelle a recueilli 1202 signatures et qui a mobilisé tout notre petit quartier des Délices, devait être renvoyée à la Commission des transports et que le simple dépôt sur le bureau du Grand Conseil n'était pas une réponse satisfaisante pour les pétitionnaires.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de rééditer notre demande en espérant que cette nouvelle pétition soit prise en considération et soit réétudiée par la commission des transports.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette requête, nous restons à votre disposition et à celle des personnes que vous désignerez pour réétudier cette pétition.

N.B. : 6 signatures
Association Délices Intérêts
M. Maurice Lavergnat
Président
Rue Henri-Frédéric-Amiel 1
1203 Genève

Association Délices Intérêts

Concerne : P 1610 CONTRE LA SUPPRESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS MON QUARTIER ET A GENEVE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les députés,

Nous, soussignés, représentant des 1202 signataires de la pétition 1566 et des 127 membres de notre l'Association Délices Intérêts, vous soumettons, par la présente, les raisons et les motifs qui nous ont amenés représenter notre pétitions, pétition faisant opposition au projet de la ville de Genève sous le titre : « **Zone 30km/h dans notre quartier et à Genève** ».

Historique

Pour rappel, le 24 mars 2004, une séance d'information aux habitants du quartier a été organisée et présidée par Monsieur Ferrazino sur son projet de mise en zone 30km/h de notre quartier.

Nous tenons à préciser ici, que ce projet émane de proches des services de la ville de Genève et non du souhait des habitants du quartier. De plus, il est à souligner que ces deux doigts d'une même main se renvoient la balle quant à l'approche des uns par les autres.

Le premier mars 2005, une séance d'information a été organisée par le Touring Club Suisse, pour combler les lacunes en matière d'information de la séance de Mr Ferrazino, mettant en évidence si besoin il y avait, d'un tel projet et le manque d'information en matière de stationnement et les inepties en matière d'aménagement.

En effet, le problème du stationnement, de plus en plus inquiétant pour l'avenir de notre quartier, a été complètement éludé de la séance d'information de Mr Ferrazino. Nous pouvons considérer cette volonté comme un manquement au devoir d'information et une volonté de faire abstraction à la réalité à laquelle les habitants du quartier sont confrontés depuis plusieurs années par les disparitions constantes de places de stationnement.

Etonnement d'ailleurs, le rapport de la pétition 1566A en la page 14 une saturation à 100% du stationnement dans notre quartier et, ceci, déjà dans fin des années nonante.

De ce fait, et sur les conseils juridiques et l'aide du Touring Club Suisse, l'Association Délices Intérêts, a pris naissance le 22 mars 2005 afin de faire valoir les doléances de la population locale.

Pétitions

Dans ce but, notre première pétition fût déposée le 15 mars 2006, pétition que nous avons été conviés à défendre le 8 mai de la même année.

Récemment, suite au rapport de votre commission, le Grand-conseil a décidé de déposer ladite pétition sur le bureau en date du 1^{er} décembre 2006.

Nous regrettons cette décision qui, d'une part, ne prend pas en considération les 1202 signataires, signataires qui sont directement concernés par le problème de stationnement.

D'autre part, ce projet fait totalement abstraction de la loi sur la mobilité et du choix du mode de transport. Loi, permettez nous de vous le rappeler, issue de l'initiative 114 et adoptée le 22 novembre 2002.

De plus, cette décision semble relever d'un malentendu. En effet, à la lecture du rapport 1566-A, certains députés, à l'évidence, maîtrisent mal le rapport de compétence en matière de circulation, entre la Ville et l'Etat de Genève. À notre sens notre pétition, aurait dû être transférée à la

Association Délices Intérêts

Commission des Transports au lieu d'être précipitamment déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Dans ce même sens, nous nous permettons de vous rappeler que la Commission des Transports est en train de traiter le problème des zones 30km/h et qu'à notre connaissance, un projet de loi relatif a été récemment voté et adopté

Ainsi et dans ce sens, sur conseil de certains députés et sur la base du rapport 1566-A, nous avons déposé cette nouvelle pétition et vous invitons à la renvoyer à la Commission des Transports.

Par les motifs ci-dessous :

Nous vous rappelons

Que la quasi-totalité des immeubles de cette zone ont été construits avant que la loi sur les constructions n'impose la création de places de parking pour chaque appartement. Il doit en être tenu compte et la création de nouvelles places doit être envisagée plutôt que d'envisager la suppression de places existantes. Cette volonté, quelque part ferait face à la saturation dénoncée par le rapport de l'O.C.M (Office cantonal de la mobilité).

Que d'années en années, le stationnement dans notre quartier devient de plus en plus précaire et ceci notamment suite à la suppression de places de stationnement par l'O.C.M., attitude que nous ne comprenons pas et qui motive encore plus la volonté de notre association pour le maintien d'un équilibre du stationnement dans notre quartier.

Dans cette pétition, nous attirons aussi votre attention sur ce phénomène insidieux de l'O.C.M. qui permet la suppression de stationnement par simple modification de traçage sur la chaussée et qui, rappelons-le, ne fait l'objet d'aucune enquête et encore moins de demande en autorisation. Par cette pétition, nous invitons aussi la Commission des Transport de prendre en considération ce procédé peu démocratique.

De plus, le projet « zone 30km/h » qui nous intéresse, occulte complètement la Constitution genevoise concernant les transports, choix du mode de transport, garantissant la liberté individuelle du choix du mode de transport, issue de l'initiative 114, adoptée le 22 novembre 2002 que nous nous permettons de vous en rappeler les tenants ci-dessous :

"Le réseau routier des communes et du canton de Genève est conçu et organisé, dans les limites du droit fédéral, de manière à assurer un équilibre entre les divers modes de transport. Il doit répondre aux besoins de la population, des entreprises et des visiteurs par une bonne accessibilité de l'agglomération urbaine et de l'ensemble du territoire cantonal"

Et en ses moyens, al. C

"Le stationnement des véhicules est organisé de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers."

Nous insistons aussi sur le fait que notre association est favorable, outre mesures à une vitesse limitée à 30km/h mais l'étude du projet nous a permis de constater qu'il n'y avait pas d'adéquation entre celui-ci et le désir des habitants. Point le plus inquiétant, ce projet ne répond en rien à l'étude qui a été commanditée pour l'élaboration de celui-ci.

Dans ce sens, notre association a tenté d'entrer en matière avec les services concernés et, ceci non sans difficultés, afin de refondre ce projet en fonction des réalités vécues par les habitants, soit le stationnement, la vitesse, le bruit et la pollution, mais en vain.

Association Délices Intérêts

Si vous le désirez, Monsieur Jacques Pilard, se fera un plaisir de vous exposer, rapidement, les détails techniques, les erreurs et les remarques que nous avons relevés et que, malheureusement, nous n'avons pas pu faire valoir lors de nos auditions aux commissions des pétitions tant du Grand-conseil que de la Ville de Genève., ceux-ci nous ayant été remis ultérieurement.

En conséquence :

Nous suggérons à la commission :

De renvoyer la présente pétition No 1610 à la Commission des Transports

Et nous invitons la commission à :

1. empêcher la réalisation du projet d'aménagement dans notre quartier tel qu'il est prévu
2. prendre les mesures nécessaires pour éviter une diminution des places de stationnement dans notre quartier
3. à faire stopper cette politique anti-voiture qui ne vise qu'à punir les détenteurs de voitures qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'avoir un parking privé
4. à mettre fin à la suppression constante des places de stationnement à Genève
5. à empêcher l'O.C.M de supprimer du stationnement par simple suppression ou modification du marquage et sans enquête publique
6. et que notre association soit valablement consultée dans ce projet

Par la présente, nous espérons que la présente pétition retiendra toute votre attention et que la commission tiendra compte de nos inquiétudes sur ce projet et les projets futurs ainsi que de notre volonté, tant pour notre quartier que pour l'ensemble de la Ville de Genève

En vous remerciant de votre compréhension.

Maurice LAVERGNAT
Président



Jacques PILARD
Vice-président



Véronique Broccard
Membre du comité



Genève, le 19 février 2007

Annexes : rapport 1566 A
Rapport technique du projet « zone 30km/h quartier des Délices »

Association Délices Intérêts

Concerné : Rapport sur les éléments du projet de la Ville de Genève
 QUARTIER DES DELICES MISE EN ZONE 30 km/h

Après avoir constaté les méthodes anti-démocratiques voire illégales qui émaillent ce projet, nous allons regarder avec vous les éléments constitutifs du projet

Le rapport TRAFIREC

1 – Le mandat

1.1 L'étude est approuvée par l' OTC le 10 octobre 2002 (p.1). Sauf l' intégration de la rue des Délices !!!!

Par contre la rue de St Jean est envisagée à 30km/h. Or le comptage (p.3.3 donne 9500 véhicules pour St Jean et 5000 véhicules pour les Délices.

1.2 Les objectifs (p.1).....*sécurité du trafic.....diminution de la pollution atmosphérique et sonore grâce à cette limitation de vitesse.....*

Or les rues du quartier par leur étroitesse et leur encombrement sont limitées de fait à 30km/h à l' exception de la rue des Délices (que le projet écarte !!!!). La pollution est connue de tous mais les bus TPG de la Ligne 27 qui sont des diesels fumeux et bruyants ne sont pas mis en cause. Où sont les bus électriques ? Qui autorise les TPG à faire ce genre de chose ?

2 – Etat actuel

2.1 La vitesse (p.12.1) La vitesse moyenne à la rue des Délices a été mesurée sur l' arrêt de bus !!!

2.2 Le stationnement (p.14 et 18).....*la problématique du stationnement dans le quartier n'est pas traitée dans la présente étude.....*

A ce propos nous aimerions revenir sur le rapport de votre commission daté du 06.11.06 qui fait état des propos tenus devant vous par Mr Zuber de l' OMC le 15 mai

Page 4

.....*une zone 30km/h composée de deux zones 30km/h....*

.....*la rue des Délices a été exclue de cette zone....*

Par qui ? Pourquoi couper le quartier en deux ? De quel droit ? Où est la cohérence de ce projet ?

Page 5

.....*une pondération est en train d' être établie....*

En faveur de qui ? des marchands de cycles et motos ? des chauffeurs de taxis qui vont boire le café chez Riboule ?

Question d' un commissaire :

Il y a-t-il des statistiques sur les places supprimées ?...

Réponse de Mr Zuber :

.....*il existe un rapport disponible sur le site OCM....*

Surprise

Ce rapport ne parle pas des places supprimées.

Le rapport daté de avant 2004 dit que le secteur J est saturé à 100%

Des places de parc auraient-elles été créées en cachette depuis ?

Page 1 sur 3

Association Délices Intérêts

Mais revenons au rapport Trafirec

3 – Synthèse (p 21)

....*les vitesses pratiquées paraissent toutefois excessives compte tenu des conditions locales*....

Alors pourquoi avoir écarté la rue des Délices ?

4 – Proposition (p 25)

Ce document ne parle pas d'arbres à planter.

Nos proposition pour le quartier :

Augmentation du nombre de place de parc (quartier saturé à 101%)

Bus électriques (pollution sonores et particules)

Rue des Délices également à 30km/h (sécurité)

5 – Conclusions (p 26)

....*la zone 30 proposée devrait permettre d'abaisser la vitesse de circulation*....

Pour nous les objectifs visés sont complètement oubliés par le projet.

Le plan

Nous avons obtenu, le 21 ^{Novembre} ~~décembre~~ 2006, après de nombreuses péripéties, le plan du projet
 Nous nous sommes rendu début ~~janvier~~ 2007 au DCTI pour consulter les plans déposés eu
 juin 2005 pour la demande d'autorisation.

Remarque : le plan d' autorisation n'est pas conforme au plan qui nous à été remis.

Questions :

Que cache-t-on ?

Que veut-on réaliser ?

Remarque :le plan qui nous à été remis comporte des dates de modification ultérieures à la
 demande d' autorisation.

Question : Trompe-t-on l' Etat de Genève ?

En vous remerciant pour votre attention.

Maurice LAVERGNAT
Président



Jacques PILARD
Vice-président

Véronique Broccard
Membre du comité

